

Image not found or type unknown



Fin de contrat d'un location

Par **lagiere**, le **12/10/2010** à **11:53**

Bonjour,

il y a 5 mois j'ai quitte mon logement qui ete loue par une agence.cette agence est venue faire l'etat des lieux tout ete ok mis a part l'usure normale de 5 ansde vie dans ce logement

voila que je viens de recevoir une facture de 140e pour une serrure de porte

a savoir que le logement a ete loue 15 jours apres (1 juin)

quel sont mes recours si il yen a

pour me contacter 0628508482 le matin seulement de8h a 12h15 pour cette semaine et à partir de15h la semine prochaine

merci de me repondre je ne sais quoi faire

cordialement l

Par **mimi493**, le **12/10/2010** à **16:50**

Si l'état des lieux ne mentionne pas la serrure cassée, vous leur téléphonez et leur dites que s'ils ne renvoient pas la somme retenue sous 48h, vous entamez la procédure, LRAR et tribunal de proximité contre le bailleur